Les violences de genre et les corps précarisés par la covid-19 chez les travailleuses domestiques philippines dans le monde Arabe

Valentin VALETTE

Institut de Recherche pour le Dévelopement

Résumé : Aujourd'hui, la migration domestique des femmes philippines au Moyen-Orient s'incarne par une pluralité de routes migratoires, mais traversées par des enjeux convergents. Dans un contexte de décadence des conditions domestiques – notamment dans les pays du Golfe, du Liban et de la Jordanie –, des milliers de travailleuses philippines semblent déserter ces destinations hégémoniques du marché international domestique. Dans cette perspective, de nouvelles routes émergent et prennent forme. L'Égypte, où la présente enquête a été menée, se révèle comme nouvelle terre migratoire attrayante et productrice d'une communauté philippine grandissante. À la différence des anciennes destinations, cette destination revêt cependant un caractère paradoxal en l'absence d'une coutume de Kafala qui, généralement, régit la profession dans la région. Bien qu'une dichotomie paraît exister entre la recherche de conditions décentes et l'impossibilité législative et structurelle d'un exercice régulier, les Philippines, par leur capacité à se rassembler en communauté, semblent tout de même tirer avantage de cette situation. Pourtant, les données récoltées semblent montrer que les violences de genre et la précarisation des conditions domestiques en Égypte font sensiblement échos aux expériences passées et douloureuses. Menée au cœur de la période pandémique, cette enquête a révélé l'installation croissante de sévices et la dégradation manifeste d'une condition physique et morale préalablement épuisée. À l'aide de données empiriques recueillies lors d'entretiens au Caire et à Alexandrie, et en s'appuyant sur des thèses préalables, l'étude de la migration domestique des femmes philippines en Égypte, en s'attachant à regarder de près les biais communautaires comme les conditions de vies et de travail, est la matrice de cette recherche. Cette présente réflexion s'ancrera ainsi dans les champs croisés de la sociologie des migrations, du genre et des groupes professionnels.

Mots-clés : migration ; domesticité ; statut ; régularité ; irrégularité ; violences ; philippines ; genre ; Égypte ; Kafala ; précarité

1 Introduction

Depuis les années 1960, la migration des femmes domestiques étrangères non-arabes vers les pays du Moyen-Orient n'a cessé de croître (Esim, Smith, 2004) et a la particularité d'être encadrée par la pratique dite de la *Kafala* qui place les travailleuses étrangères[1] sous la responsabilité légale d'un tuteur (Dahdah, 2012). Ces mobilités domestiques mettent en lumière des problématiques migratoires au sein d'un contexte circulatoire qui implique des pays « des Suds » et des populations féminines ; celles-ci arrivent dans une ville arabe où les représentations ethno-professionnelles qui accompagnent leur présence sont déjà préétablies (Dahdah, 2012). En ce sens, classement social et ethnique, et rapports de dominance deviennent ainsi le quotidien de milliers de travailleuses domestiques dès leur arrivée en territoire arabe. Les restrictions sociales, spatiales et financières qui leur sont imposées, notamment sous le joug du système de *Kafala*, sans compter les violences morales et physiques auxquelles elles sont confrontées, encouragent dès lors de nombreuses migrantes à opérer un glissement d'un cadre légal vers une situation clandestine ou aux frontières de la légalité. Pour nombre de migrantes, cette prise de conscience résulte d'une envie profonde de changement et conduit à l'émergence de nouvelles destinations du projet professionnel. À l'instar de ce processus, l'Égypte apparaît comme une nouvelle destination du probable. Pour autant, dès les premiers instants d'insertion personnelle et professionnelle dans ce nouveau pays, les migrantes n'ont d'autres choix que d'engager de nouvelles stratégies afin d'assurer une présence bien souvent incertaine étant donné les nombreuses restrictions rencontrées.



Fig. 1 : Femmes philippines rencontrées durant leur jour de congé. Le Caire, Café de Maadi
Source : photographie personnelle – © Valentin Valette

En effet, à la différence de leurs anciennes destinations, la *Kafala* n'est en aucun cas l'apanage de l'infrastructure migratoire du secteur domestique en Égypte. Cette différence structurelle dans la gestion des flux domestiques la caractérise ainsi comme

[1] La migration domestique étant majoritairement une migration féminine, nous faisons le choix dans ce rapport de féminiser notre propos.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

une destination des plus singulières dans la région. Néanmoins, si cette interdiction formalisée est toujours en vigueur aujourd'hui, le terrain observé, par de multiples mutations qui paraissent avoir lieu, semble montrer que l'arrivée des migrantes en Égypte ne cesse de croître depuis les dernières années. Ainsi, partant du constat doublé par ; d'un côté, l'arrivée exponentielle des migrantes ; et de l'autre, l'interdiction juridique de leur venue, notre enquête a rapidement démontré que la majorité des travailleuses domestiques présentes en Égypte y demeurent en toute irrégularité, créant une différence notoire avec leurs destinations passées dans lesquelles elles étaient contractualisées.

D'autre part, cette recherche ayant pris place dans une période de pandémie mondiale, nous verrons aussi que le sentiment d'altérité à l'égard des Philippines semble s'être fortement accentué au regard de leur appartenance asiatique bien souvent assimilée à la provenance du virus. Bien que biaisée, cette assimilation pointe du doigt une stigmatisation à laquelle les migrantes sont régulièrement confrontées, faisant ressortir de manière forte des stéréotypes déjà en place dans la conscience citoyenne locale. Dès lors, qu'importe le cadre formel ou informel dans lequel leurs trajectoires professionnelles s'inscrivent, ce sont de multiples violences qui caractérisent la condition domestique et qui précarisent les corps de travailleuses étrangères.

2 L'expérience de travail dans le Monde arabe : une liberté cadenassée

2.1 La Kafala, premier déterminant de la migration domestique au Moyen-Orient

La *Kafala* au Moyen-Orient est perçue comme le soubassement des flux migratoires en direction de cette région. Considérée comme un système coutumier, elle n'en est pas moins une institution juridique en intégration avec le droit en vigueur, constitutif du droit musulman et qui régit les pays concernés. Ce terme, au-delà de l'unicité et l'univocité qu'il peut suggérer, renvoie à une réalité juridique, économique et sociale complexe. La *Kafala* régit plusieurs types de flux humains, allant de l'adoption à la migration de travail, et interroger ce système en termes de domesticité, d'ouvriers étrangers, ou d'adoption, nous renverra à des grilles de lecture variées. Le régime de la *Kafala* se retrouve ainsi au cœur de la question de l'accueil au sens large, étant de facto mobilisé dans les questions qui débattent de la migration. Il couvre une réalité profondément hétérogène, dans l'espace et dans le temps, renvoyant ainsi à des pratiques différentes selon le pays et selon la période envisagée.

Dans le cas de la domesticité, le dispositif de parrainage de la *Kafala*, est par nature source d'improbités, puisqu'il est un système conduisant les travailleuses immigrées à exercer sous le joug d'un *Kafil*, devenant ainsi propriété privée de ce dernier tout en demeurant complètement exclues du droit de travail. De cette manière, leur légalité statuaire et leur droit de résidence sont justifiés par la seule appartenance au parrain, facilitant ainsi l'exploitation, les abus et la maltraitance, et démunie les travailleuses d'instruments juridiques pour se défendre.

Dans les pays où ce système est séculairement implanté, de nombreuses tensions opposent donc les travailleuses à leur *kafil*. C'est pourquoi l'émergence de nouvelles

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

destinations dans la région ont fait surface ces dernières années, tout particulièrement l'Égypte, qui est à présent considérée comme destination de repli, illustrée par l'arrivée en masse de migrantes en provenance d'autres pays (Liban par exemple). Toutefois, si ce système d'« industrie migratoire », à travers un marché du travail genré et racialisé, organisé par des agences de recrutement (Jaber, 2005), semble prendre au premier abord une forme similaire en Égypte, nous verrons finalement que ce système d'infrastructure migratoire s'apparente différent. Pour autant, si certaines différences notoires entre l'Égypte et d'autres États de la région sont à relater, des formes de perceptions similaires continuent à persister.

En effet, pour l'employeur, la nationalité de la migrante employée prend tout son sens à l'égard du gage de qualité qui se dégage du pays de provenance, véhiculant un imaginaire d'appartenance sociale en fonction du pays d'origine de la domestique employée. Ainsi, au fur et à mesure du temps, une hiérarchie des migrantes a pris forme, montrant de fait qu'employer une Philippine, considérée comme « Mercedes-Benz » (Mozère, 2001) de la domesticité, ne s'apparentera pas de la même façon que l'emploi d'une éthiopienne, considérée comme un « produit domestique » moins compétent.

2.2 Les dérives d'un système encadré : la peur du Kafil dans les destinations passées

Dans sa forme juridique la plus générale, la *Kafala* (comme institution) et le *Kafil* (comme personnage) renvoient aux modalités de la présence étrangère, en ce sens que tout étranger, pour y séjourner ou y travailler, doit disposer d'un *Kafil* qui est, aux yeux des autorités administratives, le garant de ses activités et de ses comportements (G. Beaugé, 1986). C'est donc principalement par ce procédé que l'on peut faire l'état des migrations domestiques à l'échelle du Moyen-Orient. À cet effet, cette relation employeur-employée, entre *Kafil* et migrante, prend tout son sens dans une logique de pouvoir puisqu'il est possible de retrouver en la figure du *Kafil* la position de dominant à l'égard de la migrante, qui devient dès lors un sujet dominé.

Et de fait, doté de la responsabilité de garant, l'employeur demeure la personne qui détient le passeport, dicte les conditions de travail, et régit même la vie personnelle par l'octroi des heures et jours de congés, mettant dès lors en évidence tous les mécanismes d'oppression que le cadre de la *Kafala* permet. Dans bien des cas, cette hiérarchie régit la vie de la migrante et découle sur de nombreuses dérives connotées d'une grande violence. Ainsi, une pluralité d'actes qui s'apparentent étroitement à de l'« esclavage moderne » ont été rapportés aux ambassades, aux associations solidaires, et aux organisations internationales, qui sont les seuls acteurs à même de défendre la cause domestique face à la dénégation des États receveurs.

En effet, une multitude de migrantes rencontrées, ont fait part d'exactions diverses et variées à leur encontre lors de leurs expériences passées. Tout d'abord, l'emprise du *Kafil* sur la domestique employée, est principalement liée au fait qu'il soit autorisé à garder le passeport, induisant l'impossibilité de rompre la relation de travail, et surtout, l'incapacité de quitter le pays de son gré. N'étant plus libre de leurs mou-

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

vements, les domestiques n'ont d'autres choix que de fuir, abandonnant bien souvent leur passeport et devenant alors catégorisées comme *run away*.

Ensuite, ce sont surtout les tâches quotidiennes demandées qui mettent la lumière sur l'apparition de sévices, car bien que l'on puisse souligner l'existence d'un contrat de travail, les termes de l'exercice professionnel sont soumis à tant d'inexactitudes qu'ils contribuent à ce que la frontière entre obligation et devoir devienne de plus en plus poreuse. En ce sens, aux yeux des employeurs, toutes tâches ingrates se doivent d'être effectuées par la « bonne », puisqu'on la paye et qu'elle doit se soumettre au contrat de travail. Or c'est ici que réside le problème, puisque n'est ni spécifié ni exposé le détail des tâches obligatoires à respecter par ces travailleuses du *care*. C'est une ligne mouvante sur laquelle s'appuie les employeurs pour demander une charge de travail plus conséquente.

Tout autant, lors de notre enquête, ce sont les heures de travail qui ont fait l'objet des contestations les plus vives. En effet, usant de leur pouvoir, la manière dont les *Kafils* attribuent les horaires de travail et les jours de congés est progressivement devenue fluctuante dans le temps. Bien au-delà des conditions de travail qui se sont dégradées de manière exponentielle, la relation humaine à travers ce rapport dominant-dominé est la plus à même de témoigner la peur éprouvée au sein de leur environnement de travail.

Plus globalement, le souci majeur relayé durant nos entretiens, n'est autre que le sentiment d'impuissance des migrantes en l'absence de quelconque cadre législatif sur lequel elles pourraient potentiellement s'appuyer.

2.3 *Run aways* ou TNT : le nouveau statut

TNT ou *Tago Nang Tago*, se traduit en tagalog par « toujours caché ». Utilisé pour nommer les frères et sœurs en situation irrégulière, il n'est pas rare d'entendre dans les conversations philippines, l'usage de cette expression rhétorique. De l'archipel philippin aux innombrables diasporas, le statut de TNT fait référence à la fois aux *run aways*, c'est-à-dire aux migrantes qui ont échappé à leur employeur, mais aussi à celles dont la trajectoire migratoire s'est inscrite dans une forme complète ou de quasi-illégalité. Généralement, l'utilisation de ce terme fait face à une certaine dérision dans l'archipel puisqu'il désigne tous types de Philippines ayant voulues « se risquer » à l'étranger, et qui *de facto* se doivent de l'assumer[2]. La connotation négative de ce terme et son utilisation à l'échelle même de la population philippine, illustre parfaitement la manière dont sont perçues ces migrantes, c'est-à-dire comme des personnalités arrivistes et opportunistes qui ne participent pas au développement du pays.

Plus spécifiquement, Nayla Moukarbel (2009) et Ray Jureidini (2003) les distinguent comme des femmes qui ne travaillent pas ou plus pour un employeur particulier : les *run aways*, autrement dit les femmes qui se sont enfuies de chez leur employeur et, n'ayant plus de *Kafil*, sont *de facto* et *de jure* en situation de clandestinité, perdant dès ce moment le statut régulier sous lequel elles étaient administrées. Dans

[2] Aveu d'un Philippin rencontré lors d'un voyage dans l'archipel en 2015, avec qui j'ai discuté durant mon terrain égyptien sur la perception nationale de ces TNT.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

leurs écrits, elles dépeignent les conditions de travail, statut et dépendance des domestiques étrangères comme de l'esclavage sous contrat. La différence avec l'esclavage pré-moderne résiderait dans le contrôle (et non plus la possession) de la personne « employée ». Ce contrôle s'exerce au moyen de violences physiques ou morales, mais aussi d'une privation de libertés et des conditions de travail relevant de l'exploitation (Deboulet, 2012). Ces circonstances ont visibilisé de multiples cas de désertion, recensés majoritairement par le Département philippin des affaires étrangères, et qui a conduit à l'implication des services compétents, ceux de l'Ambassade notamment, afin de supporter leurs OFW[3].

Conséquemment, traverser cette frontière administrative entre condition régulière et irrégulière, amorce de nouvelles problématiques, notamment la crainte d'être confronté aux contrôles des forces de l'ordre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle lors de nos entretiens, l'adoption de stratégies d'invisibilisation semble être une pratique personnelle de plus en plus triviale. Aussi bien, lors du passage dans l'irrégularité, c'est la difficulté à franchir les frontières et quitter le pays qui résonne aussi comme un point nodal. Ainsi, plusieurs types de procédés émergent pour s'extraire de cette situation.

Tout d'abord, celles souhaitant rester et continuer leur projet professionnel, feront appel à leurs compatriotes pour assurer un lieu d'accueil et d'orientation pour la recherche d'emploi. C'est par ce biais que nombre d'entre elles demeureront plusieurs années dans cette situation, cumulant des offres d'emplois à mi-temps chez des employeurs acceptant de les embaucher dans l'ombre, et adoptant divers stratagèmes pour ne pas être confrontées aux appareils de contrôles étatiques. Par ailleurs, celles préférant rentrer aux Philippines, quémanderont des passe-droits administratifs à leur ambassade. Cependant, si le fait de mobiliser l'ambassade permet souvent de s'affranchir du paiement de l'*overstay*, ce n'est pas toujours le cas et certaines devront continuer à travailler pour s'en acquitter et passer outre-frontière.

Le dernier procédé consiste à repenser la destination migratoire, faisant émerger d'autres lieux de travail dans l'imaginaire professionnel. C'est par cette stratégie que plusieurs migrantes rencontrées se sont retrouvées en Égypte, soit par le biais du mariage – d'amour ou arrangé –, soit en parvenant à retrouver un travail, la plupart du temps chez des expatriés, ou bien en usant du visa touristique pour rentrer dans le pays et continuer le projet professionnel dans l'irrégularité. Néanmoins, si beaucoup retrouveront une condition décente chez les employeurs égyptiens, il n'est pas rare de voir que certaines retombent dans un schéma semblable qui les conduira à nouveau à (re)devenir *run away* en terre égyptienne.

2.4 Travailleuses du *care* asiatiques au Moyen-Orient : stigmates et maltraitances

Au-delà du système conservateur fréquemment critiqué, il existe un autre facteur essentiel pour comprendre le sentiment de mal-être qui persiste dans ces pays arabes. En effet, les Philippines, par leur appartenance raciale d'origine asiatique, font bien souvent l'objet d'une altérité nettement prononcée. Cette visibilité raciale a mené à l'éclosion de multiples formes de stigmatisation à l'encontre de leur profil de travailleuses étrangères, les conduisant parallèlement à prendre conscience de la problé-

[3] *Overseas Philippino Workers*

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

matique d'auto-métissage. De fait, on peut faire l'état d'un lien étroit entre visibilité asiatique et perception locale négative.

En fin de compte, dans l'imaginaire local, ces populations féminines et étrangères donnent l'impression de chambouler le système d'employabilité en proposant des heures de travail bien moins rémunérées que celles désirées par les populations nationales. Si ce n'est pas cette caractérisation de « voleuses de travail », c'est une forme de considération abaissante qui leur est assignée, puisqu'elles sont socialement perçues comme celles faisant le « sale boulot ». En ce sens, elles sont socialement déclassées dans la conscience citoyenne, accentuant ainsi les procédés d'altérisation et de haine à leur égard.

Effectivement, les rapports de domination sociale entre les différentes strates de la société, ethniques et genrées, qui caractérisent la présence migratoire des travailleuses du *care,* sont autant d'obstacles qui ont été évoqués lors de mes entretiens. À l'instar d'autres populations du monde, un sentiment d'aversion pour les migrant.e.s étranger.e.s venus travailler dans la société semble demeurer comme une généralité. Plus particulièrement, dans les consciences de nombre de citoyens égyptiens, c'est à l'égard des migrants venus de la Corne d'Afrique et des asiatiques que se portent le plus de préjugés, conduisant à ce que la relation entre habitants et migrants devienne un combat régulier. L'hyper-visibilité de ces migrants étrangers est dénoncée par beaucoup comme un risque permanent de déstabilisation de la société, pensant bien souvent que ces personnes s'approprient à la fois l'emploi des « gens d'ici » et constituent la majorité des hors-la-loi[4]. À cet égard, il convient de questionner la provenance de cette discrimination raciale, qui paraît comme extrêmement exacerbée dans le cas de figure égyptien.

En effet, l'aversion à laquelle les migrantes asiatiques sont confrontées, semble être alimentée par de nombreux stéréotypes véhiculés par les médias et le monde de l'image et particulièrement le cinéma. Ces stéréotypes diffusés trouvent d'ailleurs un véritable écho dans le cadre professionnel. La présence de femmes philippines sur le marché domestique contribue à la circulation de préjugés, incarnant comme dans d'autres pays de la région, la « bonne à tout faire ». L'histoire de la migration et de l'« ouvriérisation » des travailleurs du Sud-est asiatique ouvre en revanche de nouvelles perspectives pour comprendre qu'ils passent toujours pour dociles et malléables ; leur image se distingue, aujourd'hui encore, de celles des autres immigrés dans la représentation collective. S'ils ne trouvent pas les moyens de leur réactualisation, les stéréotypes s'émoussent jusqu'à disparaître (Meslin, 2011). Bien qu'elle évoque cet argument à l'échelle de l'hexagone, l'auteure pointe du doigt un sujet récurrent du vécu migratoire philippin et qui se (re)produit aussi en Égypte.

En effet, la question de la réactualisation semble pertinente à l'égard de la perception de la population face à ces flux d'étrangèr.e.s. C'est d'ailleurs le cinéma égyptien, hégémonique à l'échelle de la région, qui semble alimenter des stéréotypes existants au vu de la mise en image fréquente et péjorative des populations asiatiques.

[4]Plusieurs discussions avec des amis égyptiens, des locaux et des membres du CEDEJ, m'a permis de prétendre à écrire ces propos, malgré que l'on ne puisse émettre que ce regard envers les minorités soit exhaustif à l'échelle de la population, il semble que cela soit une pensée généralisée.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Néanmoins, il convient de souligner que l'aversion des populations asiatiques s'oriente majoritairement vers le peuple chinois. Et de fait, le stigmate racial à leur égard semble s'être déployé mondialement. Toute la question de cette aversion communautaire est étroitement liée au processus de leur intégration. Pays le plus peuplé de la planète, la migration chinoise s'avère aujourd'hui dominante à l'échelle du globe, allant jusqu'à remodeler les espaces urbains, en créant par exemple des quartiers proprement chinois, les fameux *china town*. Ainsi dire, forte de leurs nombres, l'intégration chinoise s'effectue bien souvent à l'échelle intracommunautaire, partageant et s'insérant relativement peu dans le pays d'accueil et accentuant de fait le phénomène de ségrégation. Cet « amalgame raciale » est donc fondé sur une perception irrationnelle, souvent trompé par l'apparence physique, et dont certaines personnes ne parviennent pas à décloisonner l'appartenance nationale d'une même origine ethnique. Et c'est un problème qui persiste dans le quotidien migratoire des asiatiques en Égypte et ailleurs. À titre d'exemple, à la suite d'un entretien effectué dans la ville d'Alexandrie, les *community leaders* philippins m'ont raccompagné à la station de taxi. Au moment d'attendre le prochain transport disponible, un groupuscule de jeune, voyant mes compagnons philippins, se mirent à crier devant toute une foule *« Ni-hao, Ni-hao, Ni-hao »,* en se moquant d'eux vulgairement. À peine eu le temps de décrier auprès de mes compagnons le comportement de ces jeunes, qu'ils rétorquèrent, sourire aux lèvres :

> « *It's nothing, we used to, they just think we are Chinese, but if I am going to tell them I am from Philippines, I'm hundred per cent sure they will not know where is it located. It's a problem of education and we used to live with that* ».[5]

D'autre part, en cette année 2020, la discrimination à laquelle fait face les Philippines s'est amplifiée à la suite de la crise sanitaire du Corona virus. Conscient de la provenance chinoise du virus, à la suite des publications médiatiques, la discrimination envers les asiatiques s'est exacerbée, voyant en toutes ces personnes aux « yeux bridés »[6] un potentiel contaminateur. L'expérience d'un employé de l'ambassade philippine du Caire que j'ai rencontré à plusieurs reprises est anecdotique de l'aggravation de la situation entre asiatiques et populations locales.

Allant d'habitude se faire couper les cheveux chez un coiffeur situé à proximité de l'ambassade, Mr Capati s'est vu refuser l'entrée. Fortement étonné par cette décision, il demande une explication en usant du traducteur, voici ce qu'il en est :

[5] Propos recueillis à la suite d'un entretien à Alexandrie avec un couple de Community Leaders.

[6] De nombreuses Philippines m'ont fait part que la manière la plus récurrente des locaux de se moquer de leur nationalité asiatique était d'imiter les yeux bridés.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444



FIG. 2 : Essai de traduction par le coiffeur égyptien
Source : mise à disposition par le vice-consul, 2021.



FIG. 3 : Photographie de la traduction envoyée par le vice-consul
Source : mise à disposition par le vice-consul, 2021.

Bien trop irrité pour tenter d'expliquer qu'il n'était pas chinois, Mr Capati a préféré déserter le lieu. Voici ce qu'il nous a dit suite à l'envoi de ces photos :

> « *I don't go to that salon anymore. Even if I heard from other colleagues that they started allowing Filipino Embassy staff there again. I told those guys that I'm not Chinese and I've always had my haircut with them. Because their salon is just next to the embassy but they can't understand that I'm different than them.* »

Ce n'est pas le seul cas d'aggravation que l'on peut relater depuis la période pandémique. Bien que Mr Capati ait été confronté à de nombreuses situations racistes, cet évènement malheureux soulève une problématique majeure qui persiste à l'encontre de ces communautés d'Asie. Dès lors, les nouvelles représentations s'appuient donc sur un sédiment ancien, les stéréotypes peuvent donc se déplacer du négatif au positif suivant le contexte socio-économique (Liêm-Khê, Luguern, 2016). La présence de l'appréciation négative des asiatiques ne s'apparente donc pas à un phénomène nouveau en Égypte, mais pour autant, un déplacement du stéréotype s'est opéré, prenant une tournure bien plus accrue à l'image du quelconque asiatique porteur de virus. Enfin, si la xénophobie et le racisme touchent les travailleuses domestiques, elles subissent également le machisme et la misogynie (Dahdah, 2012) dans une société égyptienne où le patriarcat résonne comme norme commune. Le démon des expériences passées dans d'autres pays du monde arabe, telles que celles évoquées, semble ainsi rejaillir, conduisant à une condition immuablement délicate.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Bibliographie

Beaugé Gilbert, « La Kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe. » *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n° 1, Méditerranée, 1986, p. 109-122.

Dahdah Assaf, « "L'art du Faible" : Les migrants non arabes dans le Grand Beyrouth (Liban) », Les Cahiers de l'Ifpo, Presses de l'Ifpo, 2012, Beyrouth.

Dahdah Assaf, « Visibilités d'une migration domestique dans une métropole du Moyen-Orient : les Éthiopiennes à Beyrouth (Liban) », *Mémoire de Master* 1, Université de Provence, 2009, 140 p, Aix-en-Provence.

Deboulet Agnès, « Impasses résidentielles et citoyennetés en berne : migrants internationaux à Beyrouth », *L'urbanité des marges. Réfugiés, migrants et relégués dans les villes du Proche-Orient*, dir. K. Doraï et N. Puig Paris : Teraedre, 2012, p. 151-180.

Esim Simel et Smith Monica, « Gender and Migration in Arab States. The case of domestic workers », International Labour Organization, 2004, Beyrouth.

Jaber Hana, « Manille-Amman, une filière de l'emploi domestique : parcours, dispositifs et relais de recrutement », *Monde en mouvement. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXI^e siècle*, IFPO, 2000, p. 195-220, Amman.

Jureidini Ray, « L'échec de la protection de l'État : les domestiques étrangers au Liban », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 3, 2003.

Jureidini Ray, « Migrant workers and xenophobia in the Middle East », *Identities, Conflicts and Cohesion,* United Nations Research Institute for Social Development, 2003, p. 17.

Liêm-Khê Luguern, « La représentation des immigrants », *Hommes & migrations*, 1314, 2016, p. 141-145.

Meslin Karine, « Les réfugiés cambodgiens, des ouvriers dociles ? Genèse et modes de pérennisation d'un stéréotype en migration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n° 3, 2011, p. 83-101.

Moukarbel Nayla, « Sri Lankan housemaids in Lebanon : a case of « symbolic violence » and « everyday forms of resistance », Amsterdam University Press, 2009.

Mozère Liane, « La Philippine ou la Mercédès Benz des domestiques. Entre archaïsmes et modernité », *Sextant*, n° 15-16, 2001, p. 297-318.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444